

# Formation à la vaccination anti-grippale par le pharmacien d'Officine

## Programmes DPC n°

**25351800024 (Pharmaciens Titulaires)**

**25351800026 (Pharmaciens Adjoints)**



### RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

**Dr Sabine Chapuy-Regaud**  
**Pr Christophe Pasquier**  
Faculté des Sciences pharmaceutiques  
35, chemin des Maraîchers  
31062 Toulouse cedex 9

### PUBLIC CONCERNE

Pharmaciens des régions participant à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière

### PREREQUIS

Cours en ligne sur les parties 1 et 2 (lien et identifiants fournis à l'inscription)

### INTERVENANTS

Enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires de la Faculté des Sciences pharmaceutiques, Pharmaciens d'Officine, en collaboration avec les Médecins du Centre de Vaccination Internationale du CHU de Toulouse

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET MODALITES TECHNIQUES

### 30 PERSONNES PAR SESSION

**5 modules**  
**Enseignement pratique en présentiel**

- ① Rappels sur la grippe
- ② Rappels sur la vaccination antigrippale
- ③ Communication dans le cadre de la vaccination antigrippale par le pharmacien (patients, médecins ...)
- ④ Organiser la vaccination en pharmacie
- ⑤ Accueil de la personne et vaccination (formation sur simulateur)

**Lieu : Toulouse**

**Horaires : 10h-17h ou 2 fois 20h-23h**

### Dates 2018

**Formation 1 journée 10h-17h**  
30/08, 31/08, 04/09, 06/09,  
07/09, 11/09, 13/09, 27/09

**Formation 2 soirées 20h-23h**  
30 et 31/08, 06 et 07/09, 27 et 28/09

Ce programme répond aux conditions de formation préalable des pharmaciens prévues par le Décret n°2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière et l'arrêté du 10 mai 2017 pris en application de l'Article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017.

### RENSEIGNEMENTS

**Renseignements pédagogiques :** [pharmacie.vaccination@univ-tlse3.fr](mailto:pharmacie.vaccination@univ-tlse3.fr)  
**Inscriptions :** modes d'emploi ci-contre

**SANCTION DE LA FORMATION :** Attestation de formation conforme à l'Arrêté du 10 mai 2017

### Programme DPC n°25351800024

Pour vous inscrire à cette session de formation DPC en tant que **Pharmacien Titulaire d'Officine** :

1. **Créez** votre compte personnel sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) (site de l'ANDPC dédié aux professionnels de santé)
2. **Allez** sur l'onglet « Recherche programmes » et tapez l'un des numéros suivants :
  - . le n° d'enregistrement de l'action DPC : **25351800024**
  - . le n° d'enregistrement de notre organisme de DPC : **2535**
3. **Inscrivez-vous** au programme de DPC intitulé « **FORMATION À LA VACCINATION ANTI-GRIPPALE PAR LE PHARMACIEN D'OFFICINE** » directement en ligne.  
Pour procéder à votre inscription assurez-vous d'être connecté à un navigateur : « Chrome ou « Mozilla Firefox » Le navigateur « Internet explorer n'est pas adapté  
**BON À SAVOIR : En cas de difficulté pour s'inscrire au programme. Si vous êtes inscrit sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr), vous pouvez nous transmettre ([amedra09@adm.ups-tlse.fr](mailto:amedra09@adm.ups-tlse.fr)) votre N° ADELI ou votre N° RPPS et nous procéderons nous-mêmes à votre inscription à ce programme DPC.**

### Qui me donnera mon attestation de participation à un programme de DPC et quand ?

L'attestation de participation à ce programme de DPC vous sera transmise par courrier postal par le Département Universitaire de DPC des Facultés du Corps de Santé de l'Université Paul Sabatier de Toulouse

### A quoi me sert l'attestation de participation à un programme de DPC ? Que dois-je en faire ?

L'attestation de participation vous permettra de justifier votre participation à un programme de DPC et par conséquent à votre obligation annuelle en cas de contrôle. Conservez-la précieusement !

### Quand puis-je percevoir mon indemnisation ANDPC ?

Vous pouvez percevoir votre indemnisation ANDPC, si votre solde le permet, à condition d'être au préalable inscrit à votre programme de DPC sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)

- . d'avoir suivi l'intégralité de votre programme de DPC (**présence obligatoire à toutes les ½ journées**)
- . que l'organisme de DPC dispensant le programme de DPC ait envoyé à l'ANDPC les pièces justificatives nécessaires

### Programme DPC n°25351800026

Pour vous inscrire à cette session de formation DPC en tant que **Pharmacien Adjoint d'Officine** :

Merci d'indiquer par mail à ces 2 adresses : [pharmacie.vaccination@univ-tlse3.fr](mailto:pharmacie.vaccination@univ-tlse3.fr) et [amedra09@adm.ups-tlse3.fr](mailto:amedra09@adm.ups-tlse3.fr) votre souhait de vous inscrire à ce programme DPC en précisant vos **nom, prénom, numéro d'identification RPPS et date de naissance**.

Merci également de préciser la **session** à laquelle vous souhaitez vous inscrire parmi les 11 sessions proposées :

- session 1 : 30 Août 2018 (matin et après-midi),
- session 2 : 31 Août 2018 (matin et après-midi),
- session 3 : 30 et 31 Août 2018 (soirée),
- session 4 : 4 Septembre 2018 (matin et après-midi),
- session 5 : 6 Septembre 2018 (matin et après-midi),
- session 6 : 7 Septembre 2018 (matin et après-midi)
- session 7 : 6 et 7 Septembre 2018 (soirée),
- session 8 : 11 septembre 2018 (matin et après-midi),
- session 9 : 13 Septembre 2018 (matin et après-midi),
- session 10 : 27 Septembre 2018 (matin et après-midi),
- session 11 : 27 et 28 Septembre 2018 (soirée).

Tarif de la formation : **342.84 euros**

Pour information le Département sera fermé à partir du 23 juillet pour congés d'été.

Votre demande d'inscription reçue par mail sera bien prise en considération et vous pourrez vous présenter à la session choisie.

Vous recevrez ultérieurement une fiche à compléter et à retourner au service d'inscription administrative accompagnée du règlement.